



Ref : CFVU2022/22-0503

CFVU DU 12 MAI 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ANNEXE A, MAQUETTE DU PROGRAMME D'ÉTUDE, DU DOUBLE DIPLOME LICENCE HAMBORD, ADOSSÉ A LA LICENCE D'HISTOIRE.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 mai 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Texte de la motion :

« Nous refusons d'appliquer la sélection des étudiants déplacés selon leur nationalité, et appelons les autres universités à s'engager collectivement pour assurer leur accueil ».

Depuis le début de la guerre en Ukraine, plus de 5 millions de déplacés ukrainiens ont fui les bombardements, contraints d'abandonner leur domicile, leurs proches, leurs études, n'emportant que le minimum vital. En France, où sont arrivés plus de 50 000 déplacés¹, les ministères de l'Intérieur et de la Santé ont publié une instruction le 10 mars 2022 indiquant qu'une grande partie des déplacés n'ayant pas la nationalité ukrainienne ne pourraient pas bénéficier du dispositif de « protection temporaire » mis en place par le Conseil de l'Union européenne. Certains de ces déplacés qui avaient le statut d'étudiants en Ukraine et qui n'ont pas la nationalité ukrainienne ont déjà reçu des obligations de quitter le territoire français (OQTF). Nous savons leur situation urgente.

L'Université Bordeaux Montaigne a inscrit à ce jour 26 étudiants non-ukrainiens, sans distinction de nationalité, mais n'a pas les moyens financiers nécessaires pour l'accueil de tous les étudiants qui ont dû interrompre leurs études et se tournent vers elle. L'Université a sollicité une aide financière auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur afin de développer les dispositifs nécessaires à leur accueil. Elle n'a à ce jour reçu aucun retour sur cette demande. Pourtant les moyens existent. Seule la volonté politique fait défaut. Nous interpellons le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour qu'il réponde à la demande de moyens qui permettrait à notre université d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants fuyant la guerre en Ukraine. Nous refusons d'appliquer la sélection des étudiants déplacés selon leur nationalité, et appelons les autres universités à s'engager collectivement pour assurer leur accueil.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA MODIFICATION DE L'ANNEXE A, MAQUETTE DU PROGRAMME D'ÉTUDE, DU DOUBLE DIPLOME LICENCE HAMBORD, ADOSSÉ A LA LICENCE D'HISTOIRE.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 16/05/2022.*

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	13
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	32
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

¹Les données sont issues du site du Ministère de l'intérieur consulté le 12 mai 2022
(<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/foire-aux-questions-accueil-des-refugies-ukrainiens>)